

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 445

8 mars 2011

### SOMMAIRE

<b>AAG Fiduciaire</b> .....	<b>21359</b>	<b>LORAMO S.A., société de gestion de patri-</b>	
<b>Agence Générale Freilinger-Hoffmann</b>		<b>moine familial</b> .....	<b>21348</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>21336</b>	<b>LSREF Summer Holdings, S.à r.l.</b> .....	<b>21331</b>
<b>Anwolux Montage</b> .....	<b>21337</b>	<b>Lucent Lincolnshire Lakes Sàrl</b> .....	<b>21334</b>
<b>Anwolux s. à r.l.</b> .....	<b>21337</b>	<b>Luxestyle S.A.</b> .....	<b>21348</b>
<b>Bero Group S.A.</b> .....	<b>21320</b>	<b>Marco STEICHEN S.à r.l.</b> .....	<b>21346</b>
<b>Bravo Company S.A.</b> .....	<b>21323</b>	<b>Mayora</b> .....	<b>21355</b>
<b>Cemex Global Funding S.à r.l.</b> .....	<b>21334</b>	<b>Mederach Investments S.à r.l.</b> .....	<b>21314</b>
<b>Columbus Holding Lux S.à r.l.</b> .....	<b>21338</b>	<b>Mimas International S.A.</b> .....	<b>21349</b>
<b>Compagnie Financière de Castiglione</b> ....	<b>21320</b>	<b>Nabors International Holdings Ltd.</b> .....	<b>21316</b>
<b>CSN Export S.à.r.l.</b> .....	<b>21317</b>	<b>NG Luxembourg 3 S.à r.l.</b> .....	<b>21338</b>
<b>CSN Resources S.A.</b> .....	<b>21321</b>	<b>Nica Toiture S.à r.l.</b> .....	<b>21317</b>
<b>Desta Investment S.à r.l.</b> .....	<b>21324</b>	<b>Parkland Capital &amp; Investments LTD</b> ....	<b>21324</b>
<b>Detem</b> .....	<b>21359</b>	<b>Parts Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>21349</b>
<b>Epicerie Fromagerie de la Campagne II S.à</b>		<b>Pelham EFS S.à r.l.</b> .....	<b>21352</b>
<b>r.l.</b> .....	<b>21327</b>	<b>Perrard Matériel S.A.</b> .....	<b>21337</b>
<b>Etablissement Jeannot Erpelding Sàrl</b> ....	<b>21352</b>	<b>Perrard S.A.</b> .....	<b>21348</b>
<b>Falcon Fund SICAV</b> .....	<b>21321</b>	<b>PFC II (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>21327</b>
<b>Falcon Invest Sicav</b> .....	<b>21327</b>	<b>PICY S.A.</b> .....	<b>21330</b>
<b>Ferlux Investment S.A.</b> .....	<b>21321</b>	<b>PICZ S.A.</b> .....	<b>21330</b>
<b>Fersen S.A.</b> .....	<b>21330</b>	<b>Prolifica International S.A.</b> .....	<b>21331</b>
<b>FINDEV S.A., société de gestion de patri-</b>		<b>Repeg Holdings Lux, Sàrl</b> .....	<b>21352</b>
<b>moine familial</b> .....	<b>21322</b>	<b>Roynet S.à r.l.</b> .....	<b>21334</b>
<b>Forbi S.A.</b> .....	<b>21322</b>	<b>Sebia Capital</b> .....	<b>21355</b>
<b>Frimalux S.A.</b> .....	<b>21323</b>	<b>Sofi S.C.A. Holding</b> .....	<b>21359</b>
<b>Fyner International SA</b> .....	<b>21323</b>	<b>Structural Engine Foundry Components 2</b>	
<b>Globo Invest S.A.</b> .....	<b>21341</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>21342</b>
<b>Grabow S.à r.l.</b> .....	<b>21352</b>	<b>Synergie Travail Temporaire S.à r.l.</b> ....	<b>21355</b>
<b>Green Vision S.A.</b> .....	<b>21314</b>	<b>Tea S.A.</b> .....	<b>21320</b>
<b>High - Tech Holding S.A.</b> .....	<b>21342</b>	<b>Trans Immobilière Malesherbes</b> .....	<b>21322</b>
<b>LABRIS S.A.- société de gestion de patri-</b>		<b>Tube III S.à r.l.</b> .....	<b>21356</b>
<b>moine familial</b> .....	<b>21342</b>	<b>Uniker Investments Holding S.A.</b> .....	<b>21358</b>
<b>LA VALLEE 2011 S.à r.l.</b> .....	<b>21317</b>	<b>Vies Holding S.A.</b> .....	<b>21356</b>
<b>Lexin ER (Lux) II S.à.r.l.</b> .....	<b>21345</b>	<b>Vies Holding S.A. SPF</b> .....	<b>21356</b>
<b>Limber Private S.A., société de gestion de</b>			
<b>patrimoine familial</b> .....	<b>21345</b>		

**Mederach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
 Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R.C.S. Luxembourg B 98.549.

Il a été décidé par les gérants de transférer le siège social de la Société du 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait, l'adresse professionnelle de Patrick Sganzerla, gérant administratif, change également et est désormais située au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Mederach Investments S.à r.l.*  
 Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.  
 Signature  
 Un mandataire

Référence de publication: 2011013686/16.

(110015602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Green Vision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
 R.C.S. Luxembourg B 113.267.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- 1) Mr. Mauro BEGATO, entrepreneur, residing in I-35020 Brugine, Via Palu Superiore 43/B (Italy).
  - 2) Mrs. Fabiola LIVIERI, employee, residing in I-30010 Campolongo Maggiore, Via Claudio Monteverdi, 16 Int. 2 (Italy).
- Both are here represented by Mrs. Virginie LAMONARCA, employee, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, declare and request the notary to act:

- 1) That the public limited company "GREEN VISION S.A., established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 113267, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 13<sup>th</sup> of December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 676 of the 3<sup>rd</sup> of April 2006.
- 2) That the corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by ten (10) shares of a par value of three thousand one hundred Euros (3,100.- EUR) each.
- 3) That the appearing persons are the sole owners of all the shares of the Company (the "Shareholders").
- 4) That the activity of the Company having ceased and that the Shareholders, acting as at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company, pronounce the advanced dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation.
- 5) That the Shareholders appoint Mr. Mauro BEGATO, prenamed, as liquidator of the Company, who has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.
- 6) That the Shareholders decide to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.
- 7) That the Shareholders declare having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.
- 8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Shareholders, proportionally to their present participation in the Company's capital.
- 9) That the liquidator presents his liquidation report and the Shareholders declare that they take over all the assets of the Company, and that they will assume any existing debt of the Company, each one within the proportion of and up to his shareholding in the Company.

The liquidation report, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing persons and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Shareholders appoint the public limited company “C.A.S. SERVICES S.A.”, with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Carré Bonn, inscribed in the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 68168, as auditor to the liquidation and asks her to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Shareholders accept the findings, approve the liquidation accounts and grant a total and entire discharge, without reserve or restriction to the said auditor in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Shareholders, in the third general meeting of shareholders, declare that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

They confirm that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le vingt-deux décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1) Monsieur Mauro BEGATO, entrepreneur, demeurant à I-35020 Brugine, Via Palu Superiore 43/B (Italie).

2) Madame Fabiola LIVIERI, employée, demeurant à I-30010 Campolongo Maggiore, Via Claudio Monteverdi, 16 Int. 2 (Italie).

Les deux sont ici représentés Madame Virginie LAMONARCA, employée, demeurant professionnellement au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d’être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentaire d’acter:

1) Que la société anonyme “GREEN VISION S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113267, (la “Société”), a été constituée suivant acte par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 676 du 3 avril 2006.

2) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par dix (10) actions d’une valeur nominale de trois mille cent euros (3.100,- EUR) chacune.

3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les actions de la Société (les “Actionnaires”).

4) Que l’activité de la Société ayant cessé et que les comparants, siégeant comme en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5) Que les Actionnaires désignent Monsieur Mauro BEGATO, préqualifié, comme liquidateur de la Société, lequel aura pleins pouvoirs d’établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que les Actionnaires déclarent fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l’article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l’une après l’autre.

7) Que les Actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par les Actionnaires, proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital de la Société.

9) Que le liquidateur présente le rapport de liquidation et les Actionnaires déclarent reprendre tout l'actif de la Société et s'engagent à régler tout le passif de la Société, chacun dans les proportions et jusqu'à concurrence de sa participation dans la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que les Actionnaires nomment la société anonyme "C.A.S. S.A", avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Carré Bonn, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68168, comme commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, les Actionnaires en adoptent les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière audit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que les Actionnaires, constitués en troisième assemblée, déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Ils constatent que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: V. LAMONARCA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010 LAC/2010/58877. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003143/132.

(11002233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

#### **Nabors International Holdings Ltd., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.885.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'Associé Unique de la société Nabors Global Holdings S.à r.l. clôturant sa liquidation en date du 15 décembre 2010 que l'Associé Unique de la Société est dorénavant Nabors Global Holdings II Limited, une private limited liability company (société à responsabilité limitée) dûment constituée et existant en vertu des loi des Bermudes, ayant son siège social à Canons' Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, dûment enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43330.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2011013693/14.

(110016189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**CSN Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 51.821.450,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 105.478.

—  
Suite à une réorganisation administrative effective au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue «3, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall, 2

L-5365 Munsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CSN Export S.à.r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2011014389/19.

(110015131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**Nica Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 145.592.

—  
*Extrait du procès verbal des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 24 janvier 2011*

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société, les décisions suivantes:

*Première décision*

L'associé unique décide de nommer Monsieur PASTORINO Felice né le 29 juillet 1962 à Salerno (Italie), et demeurant à 30, Kronenstrasse à D-78054 Vs-Schwenningen (Allemagne), au mandat de gérant technique de la Société avec effet rétroactif au 22 septembre 2010.

La société se trouvera engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

*Seconde décision*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 68, rue des Fraises L-7321 Steinsel au 50 rue des Prés à L-7333 STEINSEL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011013698/22.

(110016370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**LA VALLEE 2011 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6350 Dillingen, 1/3, route de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 157.827.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-quatre décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, commerçant, né à Vila real (Portugal), le 28 avril 1973, demeurant à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.

2) Monsieur Luis Miguel FERNANDES DA FONSECA, cafetier, né à Espinho/Mortagua (Portugal), le 14 décembre 1972, demeurant à L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "LA VALLEE 2011 S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restauration.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Beaufort (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, préqualifié, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2) Monsieur Luis Miguel FERNANDES DA FONSECA, préqualifié, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-6350 Dillingen, 1/3, route de Grundhof.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, commerçant, né à Vila real (Portugal), le 28 avril 1973, demeurant à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare, gérant administratif, et
  - Monsieur Luis Miguel FERNANDES DA FONSECA, cafetier, né à Espinho/Mortagua (Portugal), le 14 décembre 1972, demeurant à L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg, gérant technique.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, ceux doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. L. DA NOBREGA VIDOEDO, L. M. FERNANDES DA FONSECA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. LAC/2010/59578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003227/124.

(110002435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Tea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.470.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 janvier 2011 que Monsieur Michel Schaeffer né le 4 juillet 1975 à Luxembourg, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2011013786/15.

(110016225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Compagnie Financière de Castiglione, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.067.

—  
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 63 du 27 janvier 2007; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 605 du 13 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 FEV. 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011018659/17.

(110021977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Bero Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 142.665.

—  
*Extrait de l'assemblée Générale Extraordinaire du 07 décembre 2010*

L'assemblée a décidé à l'unanimité et sur base de l'ordre du jour de révoquer Madame Marina Lebedeva de son poste d'administrateur Unique au sein de la société et de nommer comme nouvel administrateur unique, qui accepte, Madame



Svetlana STRAUSA né le 17/04/1973 en Allemagne à Dresde et domiciliée à Grina Bulvaris 9-34, LV-1002 Riga en Lettonie et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 et ce avec effet immédiat.

Plus aucuns points n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16h00.

NE VARIETATUR.

Svetlana Strausa

*Administrateur Unique*

Référence de publication: 2011014385/16.

(110015391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**CSN Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 148.403.

Suite à une réorganisation administrative effective au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall, 2

L-5365 Münsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CSN Resources S.A.

Fabrice Rota

*Administrateur B*

Référence de publication: 2011014390/19.

(110015128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**Falcon Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.227.

L'Assemblée Extraordinaire des actionnaires

qui s'est tenue en date du 7 janvier 2011 a décidé de

nommer avec effet immédiat, Monsieur Harald Steinbichler, né le 13. avril 1971 à Vienne, Autriche, domicilié professionnellement à Hohenstaufengasse 10, A-1010 Vienne, Autriche, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jürg Leu démissionnaire en date du 31 août 2010, et de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ulrich Schilling, né le 8 avril 1972 à Schönebeck, Allemagne, domicilié professionnellement à Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich, Suisse, en remplacement de Monsieur Sascha Zeitz, démissionnaire en date du 30 septembre 2010.

*Pour Falcon Fund Sicav*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011014502/19.

(110016093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Ferlux Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 22.541.

Par décision du Conseil d'administration du 10 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAU MANN,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société, est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 10 décembre 2010.

Luxembourg, le 10 DEC. 2010.

*Pour: FERLUX INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011014401/22.

(110015167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**FINDEV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.806.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société,

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: FINDEV S.A., Société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011014402/23.

(110015201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**Trans Immobilière Malesherbes, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011018522/9.

(110022161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Forbi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.144.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société,

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société,

Madame Marie BOURLOND, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: FORBI S.A.*

Société anonyme Holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011014407/21.

(110015223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**Frimalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.908.

---

Par décision du Conseil d'administration du 6 Décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: FRIMALUX S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011014408/21.

(110015244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**Bravo Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.544.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRAVO COMPANY S.A.*

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011017361/12.

(110020382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

---

**Fyner International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 84.583.

---

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: FYNER INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011014409/23.

(110015251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

**Desta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.750.

—

*Extract of the resolutions and decisions taken at the Annual General Meeting at the registered office on 21<sup>st</sup> January 2011*

The mandate of the Sole Manager Desta S.A. SPF is re-conducted for a period of one year.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions et décisions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 janvier 2011*

Le mandat du gérant unique Desta S.A. SPF a été reconduit pour une période de 1 an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Pour Desta Investment S.a r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011014484/18.

(110015738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Parkland Capital & Investments LTD, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 157.841.

—

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg..

A comparu:

Monsieur Robert James Champion de Crespigny, homme d'affaires, demeurant à The Manor Fifield, Oxfordshire OX7 6HH, Royaume Uni,

ici représenté par Maître Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PARKLAND CAPITAL & INVESTMENTS LTD.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) divisé en CINQ CENTS (500) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires:*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

*Souscription et Libération*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Monsieur Robert James Champion de Crespigny, prénommé . . . . .	500
Total: . . . . .	500

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution:*

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Robert James Champion de Crespigny, homme d'affaires, demeurant à The Manor Fifiel, Oxfordshire OX7 6HH, Royaume Uni.

*Troisième résolution:*

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Fidewa Audit S.A., ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

*Quatrième résolution:*

Le mandat de l'administrateur et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

*Cinquième résolution:*

Le siège social est fixé au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. WAGENER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58612. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003337/138.

(11002538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Epicerie Fromagerie de la Campagne II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 6, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 50.359.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011016732/13.

(110019452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

**Falcon Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.913.

L'Assemblée Extraordinaire des actionnaires

qui s'est tenue en date du 7 janvier 2011 a décidé de

nommer avec effet immédiat, Monsieur Harald Steinbichler, né le 13. avril 1971 à Vienne, Autriche, domicilié professionnellement à Hohenstaufengasse 10, A-1010 Vienne, Autriche, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jürg Leu démissionnaire en date du 31 août 2010, et de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ulrich Schilling, né le 8 avril 1972 à Schönebeck, Allemagne, domicilié professionnellement à Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich, Suisse, en remplacement de Monsieur Sascha Zeitz, démissionnaire en date du 30 septembre 2010.

*Pour Falcon Invest SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011014503/19.

(110016097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**PFC II (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.918.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholder of PFC II (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B 70.918 and having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 29 July 1999 published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C number 765 dated as of 14 October 1999 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 3:30 p.m. with Lauren Harris, attorney, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Elodie Vivier, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Marie Druinaud, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous in connection with items 1 to 2 above.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That pursuant to the attendance list, all the shares representing the entire share capital are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. - That the present meeting, representing one hundred percent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders hereby decide to dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator AIM Services, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676 and having its registered office at 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Subject to any applicable laws, such distribution may take the form of interim payments out of surplus of the winding-up.

*Estimation of costs*

The costs, which are to be borne by the Company are estimated at EUR 1,500.-

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed this deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PFC II (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.918, et ayant son siège social à 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 29



juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 765 du 14 octobre 1999 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée s'est ouverte à 15:30 heures sous la présidence de Lauren Harris, attorney, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Elodie Vivier, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marie Druinaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée a comme

#### *Ordre du jour*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers en connexion avec les points 1 à 2 ci-dessus.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que suivant la liste de présence, toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant cent pour-cent du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les actionnaires décident de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les actionnaires décident de nommer comme liquidateur AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676 et ayant son siège social au 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARRIS, E. VIVIER, M. DRUINAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/567114. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174771/126.

(100201915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**PICY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.616.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Concernant l'Administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: PICY S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011014612/21.

(110015874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**PICZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.617.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Concernant l'Administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: PICZ S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011014613/21.

(110015869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Fersen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.768.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2010, acte n°670 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Jacques DELVAUX  
Notaire

Référence de publication: 2011018669/14.

(110021636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Prolifica International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.684.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: PROLIFICA INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011014616/21.

(110015826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 486.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 22 December 2010, (the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Holdings S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B 147.684, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1768 of 12 September 2009, that has not been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated 21 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 531 of 11 March 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 547,875 (five hundred forty-seven thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 61,625 (sixty-one thousand six hundred twenty-

five euro) to an amount of EUR 486,250 (four hundred eightysix thousand two hundred fifty euro) via the cancellation of 493 (four hundred ninety-three) ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 547,875 (five hundred forty-seven thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 4,383 (four thousand three hundred eighty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 61,625 (sixty-one thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 486,250 (four hundred eighty-six thousand two hundred fifty euro), represented by 3,890 (three thousand eight hundred ninety) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 493 (four hundred ninety-three) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 61,625 (sixty-one thousand six hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 3,890 (three thousand eight hundred ninety) ordinary shares of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 486,250 (four hundred eighty-six thousand two hundred fifty euro), represented by 3,890 (three thousand eight hundred ninety) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

**A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 décembre 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1768 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et la dernière fois selon acte de Maître Carlo Wersandt du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 531 du 11 mars 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 535.375 (cinq cent trente-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 61.625 (soixante-et-un mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 486.250 (quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) par voie d'annulation de 493 (quatre cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 61.625 (soixante-et-un mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 547.875 (cinq cent quarante-sept mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 4.383 (quatre mille trois cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 486.250 (quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 3.890 (trois mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 493 (quatre cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant EUR 61.625 (soixante-et-un mille six cent vingt-cinq euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 3.890 (trois mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires émises par la Société.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 486.250 (quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 3.890 (trois mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/62. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003249/133.

(110002625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Lucent Lincolnshire Lakes Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011018373/12.

(110021675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Roynet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.463.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

vers le

46a, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011014619/19.

(110015739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.861.

In the year two thousand and ten, on the thirteen day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company CEMEX HUNGARY KFT, a company organised and existing under the laws of Hungary, with its registered office at 6-12 Kapàs u, 3<sup>rd</sup>-4<sup>th</sup> floor, H-1027 Budapest, Hungary, registered with the Trade Registry of Hungary under number 01-09-698135,

duly represented by Maître Nathalie HOULLÉ, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal dated 7 December 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The forementioned CEMEX HUNGARY KFT is the sole member of the limited liability company CEMEX GLOBAL FUNDING S.à r.l., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138.861 (the "Company"), incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary public residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23 may 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1407 dated 7 June 2008, which articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on 9 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole member resolves to cancel 805,343,905 (eight hundred and five million three hundred forty-three thousand nine hundred and five) corporate units and therefore to decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 805,343,905.- (eight hundred and five million three hundred forty-three thousand nine hundred and five US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 12,279,358,816.- (twelve billion two hundred seventy nine million three hundred fifty eight thousand eight hundred sixteen US Dollars) to the amount of USD 11,474,014,911.- (eleven billion four hundred seventy-four million fourteen thousand nine hundred eleven US Dollars) represented by 11,474,014,911 (eleven billion four hundred seventy-four million fourteen thousand nine hundred eleven) corporate units with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar), held by it.

#### *Second resolution*

The sole member declares that it accepts the cancellation of the 805,343,905 (eight hundred and five million three hundred forty-three thousand nine hundred and five) corporate units of the Company and resolves to proceed to the repayment in cash of an amount of 805,343,905 (eight hundred and five million three hundred forty-three thousand nine hundred and five US Dollars), in its favor and, as set forth by law, in full compliance of the rights of possible creditors of the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of such decrease of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company has henceforth the following wording:

“The subscribed corporate capital is set, USD 11,474,014,911.- (eleven billion four hundred seventy-four million fourteen thousand nine hundred eleven US Dollars) represented by 11,474,014,911 (eleven billion four hundred seventyfour million fourteen thousand nine hundred eleven) corporate units with a nominal value of USD 1.- (One US Dollar) each.”

#### *Fourth resolution*

The sole member of the Company resolved to grant any one manager of the Company, with single signature power, to carry out any required steps relating to the above capital decrease, including the authorization (i) to amend the Company's member(s) register, (ii) to effect the repayment in cash to the sole member (iii) and more generally, to carry out any action in relation to the above resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand euros (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société CEMEX HUNGARY KFT, une société constituée et existant selon les lois Hongroises, ayant son siège social à 6-12 Kapás u, 3<sup>rd</sup> -4<sup>th</sup> floor, H1027 Budapest, Hongrie, immatriculée au Registre de Commerce de Hongrie sous le numéro 01-09-698135,

dûment représentée par Maître Nathalie HOULLÉ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société CEMEX HUNGARY KFT pré-mentionnée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CEMEX GLOBAL FUNDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.861 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1407 du 7 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'annuler 805,343,905 (huit cent cinq millions trois cent quarante-trois mille neuf cent cinq) parts sociales et par conséquent de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 805,343,905 (huit cent cinq millions trois cent quarante-trois mille neuf cent cinq US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 12.279.358.816,- (douze milliards deux cent soixante dix neuf millions trois cent cinquante huit mille huit cent seize US Dollars) au montant de USD 11,474,014,911 (onze milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatorze mille neuf cent onze US Dollars) représenté par 11,474,014,911 (onze milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatorze mille neuf cent onze) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune.

*Deuxième résolution*

L'associé unique déclare qu'il accepte l'annulation des 805,343,905 (huit cent cinq millions trois cent quarante-trois mille neuf cent cinq) parts sociales de la Société et a décidé de procéder au remboursement en numéraire d'un montant de USD 805,343,905 (huit cent cinq millions trois cent quarante-trois mille neuf cent cinq US Dollars), en sa faveur, et, tel que prévu par la loi, en conformité avec les droits des créanciers potentiels de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence de la réduction de capital qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à USD 11,474,014,911 (onze milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatorze mille neuf cent onze US Dollars) représenté par 11,474,014,911 (onze milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatorze mille neuf cent onze) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,(un US Dollar) chacune."

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute action nécessaire en relation avec la réduction de capital social ci-dessus, incluant l'autorisation (i) de mettre à jour le registre d'actionnaire(s) de la Société, (ii) d'effectuer le remboursement en numéraire à l'actionnaire unique (iii) et plus généralement d'effectuer toutes actions en relation avec les résolutions ci-dessus.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.  
Signé: N. HOULLÉ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56446. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175290/120.

(100202899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

**Agence Générale Freilinger-Hoffmann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 349, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 84.076.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 octobre 2010 à 15 heures à Luxembourg.*

L'assemblée a décidé de confirmer les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Freilinger, Madame Diana Freilinger-Kons et de Monsieur Emmanuel Hoffmann exercés depuis respectivement février 2010 et l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mil dix jusqu'à ce jour.

Pour autant que de besoin, l'assemblée a décidé de confirmer les mandats d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Paul Freilinger et de Monsieur Emmanuel Hoffmann exercés depuis respectivement février 2010 et l'issue de l'assemblée générale de l'an deux mil dix jusqu'à ce jour.



L'assemblée a décidé de les nommer à nouveau à cette fonction pour une nouvelle période de 6 ans, excepté démission ou révocation.

Fait en double exemplaire

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2011014660/19.

(110015853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Perrard Matériel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 29.804.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 9 septembre 2010 a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Jean-Michel HERBER, né à Beauregard/Thionville (France), le 22 mars 1952, demeurant à L-5671 Altwies, 10, rue des Sources, est nommé Administrateur pour une période de 2 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Pour Me Tom METZLER

Christophe HOELTGEN

Référence de publication: 2011014717/16.

(110015753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Anwolux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 18.037.

—  
- Il résulte d'une cession de parts sous seing privée en date du 29.12.2010 qu'à partir du 01.01.2011:

Monsieur Romain SCHEFFEN, demeurant à L-4918 Bascharage, 21, rue Nicolas Meyers, Matricule 1954 0112 277 a cédé cent vingt-six (126) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée ANWOLUX s.à r.l., établie à L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon, à la société à responsabilité limitée TECHNOPOL s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

Suite à ladite cession de parts sociales, la répartition des parts sociales se fait comme suit:

Romain SCHEFFEN .....	124 parts sociales
TECHNOPOL s.à r.l. ....	126 parts sociales
Total: .....	250 parts sociales

- Par la même occasion les parties ont nommé à partir du 01 janvier 2011: Monsieur Romain SCHEFFEN, employé privé, pré désigné, gérant administratif et Monsieur Pol KOPPES, Ing. & dipl. IAE, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill, gérant technique de la société.

Pour ANWOLUX s.à r.l.

Romain SCHEFFEN

Gérant administratif

Référence de publication: 2011014661/23.

(110016132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Anwolux Montage, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.795.

—  
- Il résulte d'une cession de parts sous seing privée en date du 29.12.2010 qu'à la date du 01.01.2011:

Monsieur Romain SCHEFFEN, demeurant à L-4918 Bascharage, 21, rue Nicolas Meyers, Matricule 1954 0112 277 a cédé deux cent cinquante et une (251) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée ANWOLUX MONTAGE s.à r.l., établie à L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon, à la société à responsabilité limitée TECHNOPOL s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

Suite à ladite cession de parts sociales, la répartition des parts sociales se fait comme suit:

Romain SCHEFFEN . . . . .	249 parts sociales
TECHNOPOL s.à r.l . . . . .	<u>251 parts sociales</u>
Total: . . . . .	500 parts sociales

- Par la même occasion les parties ont nommé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011: Monsieur Romain SCHEFFEN, employé privé, pré désigné, gérant administratif et Monsieur Pol KOPPES, Ing. & dipl. IAE, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill, gérant technique et de la société.

*Pour ANWOLUX MONTAGE s.à r.l.*

Romain SCHEFFEN

*Gérant administratif*

Référence de publication: 2011014662/23.

(110016133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Columbus Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 440.148,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.102.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Rectificatif de l'extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 19 août 2010, enregistré et déposé auprès du registre de Commerce et des Sociétés le 31/08/2010 sous la référence L100133871.05.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 Août 2010 de nommer en tant que nouveau gérant de la société:

- Monsieur Romain Gonthier, résident au 42 Manchuria Road - Londres SW11 6AE

- Royaume-Uni, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

*Pour Columbus Holding Lux Sarl*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011014673/21.

(110016387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.085.456.720,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.899.

—  
In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of December,

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 2630496,

hereby represented by Maître Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 December 2010, (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.899, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2221 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 25 August 2010 of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published on 22 October 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2256.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To increase the corporate capital by an amount of three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000.-) so as to raise it from its present amount of five billion eighty-five million one hundred and fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,085,156,720.-) to an amount of five billion eighty-five million four hundred and fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,085,456,720.-) by the creation of seven thousand five hundred (7,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2. To issue seven thousand five hundred (7,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for the new seven thousand five hundred (7,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 2630496 (the "Sole Shareholder"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000.-) by a contribution in cash, to allocate such new shares to the Sole Shareholder and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000.-) so as to raise it from its present amount of five billion eighty-five million one hundred and fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,085,156,720.-) to an amount of five billion eighty-five million four hundred and fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,085,456,720.-) by the creation of seven thousand five hundred (7,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue seven thousand five hundred (7,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription and Payment*

There now appeared Maître Tom LOESCH, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of the aforesaid proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder prenamed, for the new seven thousand five hundred (7,500) shares, and to make payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared that the Company has at its disposal the amount of three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded such proof.

#### *Third resolution*

Thereupon the Sole Shareholder, resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the new seven thousand five hundred (7,500) shares to the Sole Shareholder.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at five billion eighty-five million four hundred and fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,085,456,720.-) represented by one hundred twenty-seven million one hundred and thirty-six thousand four hundred and eighteen (127,136,418) shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each."

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treize décembre,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496,

représentée aux fins des présentes par Maître Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 décembre 2010 ("l'Associé Unique")

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.899, constituée suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2221 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 août 2010 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 22 octobre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2256.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois cent mille Dollars des États-Unis (USD 300.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq milliards quatre-vingt-cinq millions cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des États-Unis (USD 5.085.156.720,-) à cinq milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des États-Unis (USD 5.085.456.720,-) par la création de sept mille cinq cent (7.500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune.

2. Émission de sept mille cinq cent (7.500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription des sept mille cinq cent (7.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, par National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496 ("Associé Unique"), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de trois cent mille Dollars des États-Unis (USD 300.000,-) par un apport en numéraire, attribution de ces nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4. Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

5. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent mille Dollars des États-Unis (USD 300.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq milliards quatre-vingt-cinq millions cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des États-Unis (USD 5.085.156.720,-) à cinq milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des États-Unis (USD 5.085.456.720,-) par la création de sept mille cinq cent (7.500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre sept mille cinq cent (7.500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

### *Souscription et Paiement*

Ensuite Maître Tom LOESCH, précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu de la précitée procuration.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux sept mille cinq cent (7.500) parts sociales nouvelles et libérer intégralement, la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de trois cent mille Dollars des États-Unis (USD 300.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré que la Société dispose d'un montant de trois cent mille Dollars des États-Unis (USD 300.000,-), la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, lequel constate expressément cette preuve.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur et d'attribuer les sept mille cinq cent (7.500) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à cinq milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des États-Unis (USD 5.085.456.720,-) divisé en cent vingt-sept millions cent trente-six mille quatre cent dix-huit (127.136.418) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-)".

### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 décembre 2010. Relation: RED/2010/1919. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur ff. (signé): ELS.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2011002534/161.

(110001857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

### **Globo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.167.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 31 décembre 2010*

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 31 décembre 2010;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
GLOBO INVEST S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011014684/18.

(110015997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.852.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: LABRIS S.A. - Société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011014700/23.

(110016251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**High - Tech Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 28.726.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

La liquidation de la société HIGH-TECH HOLDING S.A., décidée par acte du notaire Maître Edouard Delosch en date du 21 décembre 2010, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous seing privé tenue en date du 22 décembre 2010.

Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au siège social de la société Sofinex S.A. située au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

*Pour HIGH-TECH HOLDING S.A.*

Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011014686/20.

(110016303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Structural Engine Foundry Components 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.661.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of November.  
Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 78.661), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 31<sup>st</sup> October 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 346 of May 11, 2001, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 28<sup>th</sup> March 2003, published in the Mémorial number 540 of 19 May 2003.

The meeting is presided over by Mr. Philippe STANKO, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Véronique HARTZ, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Valéry BEUKEN, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the ONE HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTY (186,980) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

*Agenda*

- 1.- Decision to have the company dissolved.
- 2.- Decision to proceed with the company's liquidation.
- 3.- Discharge of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the period of January 1, 2010 until the date of the present meeting.
- 4.- Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.
- 5.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company .

*Second resolution*

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

*Third resolution*

The meeting decides to grant discharge to the Members of the Board of Directors and to Statutory Auditor for the execution of their respective mandates for the period of January 1, 2010 until this date.

*Fourth resolution*

The meeting appoints as liquidator:

MERLIS S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 78.661), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 346 du 11 mai 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 28 mars 2003, publié au Mémorial numéro 540 du 19 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Véronique HARTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Valéry BEUKEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT (186.980) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
- 3.- Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.
- 5.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au jour de la présente assemblée.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

MERLIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.



Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. STANKO, V. HARTZ, V. BEUKEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54288. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000883/132.

(11000491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Limber Private S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.002.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: LIMBER PRIVATE S.A., Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo Lionel / Argence-Lafon

Référence de publication: 2011014702/23.

(110016240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Lexin ER (Lux) II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011018366/11.

(110022315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Marco STEICHEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6583 Rosport, 46, rue Giesenbour.

R.C.S. Luxembourg B 157.678.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Marco STEICHEN, Gipsermeister, wohnhaft in L-6583 Rosport, 46, rue Giesenbour.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Marco STEICHEN S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck das Betreiben eines Verputzerbetriebes.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124.-), welche integral durch Herrn Marco STEICHEN, Gipsermeister, wohnhaft in L-6583 Rosport, 46, rue Giesenbour, übernommen wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

**Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Marco STEICHEN, Gipsermeister, wohnhaft in L-6583 Rosport, 46, rue Giesenbour.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6583 Rosport, 46, rue Giesenbour.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. STEICHEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1993. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 29. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010174670/105.

(100201637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.846.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: LORAMO S.A., Société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011014703/23.

(110016247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Luxestyle S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.812.

Die Gesellschaft „FIDUNORD“, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs, unter der Nummer RCS B 91.906, in ihrer Eigenschaft als Domizilgeber, erklärt hiermit, den Sitz der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts „LUXESTYLE S.A.», gelegen in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs, unter der Nummer RCS B 114.812, mit sofortiger Wirkung aufzukündigen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 25. Januar 2011.

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2011014704/15.

(110016392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Perrard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 17.228.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 9 septembre 2010 a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Jean-Michel HERBER, né à Beauregard/Thionville (France), le 22 mars 1952, demeurant à L-5671 Altwies, 10, rue des Sources, est nommé Administrateur pour une période de 2 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Pour Me Tom METZLER

Christophe Hoeltgen

Référence de publication: 2011014718/16.

(110015748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Mimas International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.002.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: MIMAS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011014710/22.

(110016092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Parts Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.502.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The a limited partnership under the laws of the Cayman Islands "Parts Holdings Partners, L.P. ", a limited partnership, established and having its registered office at West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Register of Companies under number 16.948, (the "Principal"); and

The cooperative with excluded liability under the laws of the Netherlands (coöperatie met uitgesloten aansprakelijkheid) "Parts Holdings Cöperatief U.A.", having its official seat in Amsterdam and its registered office at Schiphol Boulevard 329, NL-1118 BJ Luchthaven Schiphol , the Netheralnds, registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under file number 30254923 (the "Cooperative"),

here represented by Mr. Pierre SCHWARTZ, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy under private seal given under private seal in Luxembourg, on December 20, 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. The private limited liability company "PARTS HOLDINGS S.à r.l.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 58, rue Charles

Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 113502, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on December 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 731 of April 11, 2006,

and the articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on February 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 686 of March 30, 2009

II. The Company's corporate capital is fixed at EUR 212,500.- (two hundred twelve thousand five hundred Euro), represented by 8,500 (eight thousand five hundred) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid up.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Company is the holder of 45,454.54545 (forty five thousand four hundred fifty-four and fifty-four thousand five hundred forty-five/hundred thousandth) Class B1 entitlements, 58,946.38101 (fifty-eight thousand nine hundred forty-six and thirty-eight thousand one hundred one/hundred thousandth) Class B2 entitlements and 27,272.72727 (twenty seven thousand two hundred seventy-two and seventy-two thousand seven hundred twenty-seven/one hundred thousandth) Convertible instruments (as defined in a members agreement in respect of the Cooperative dated April 21, 2009, as amended, the "Members Agreement") with respect to the Cooperative (jointly: the "Entitlements").

VII. The Company hereby transfers the Entitlements to the Principal as a liquidation distribution and the Principal accepts the same from the Company. The Cooperative hereby acknowledges and approves the transfer of the Entitlements by the Company to the Principal. The foregoing transfer of the Entitlements by the Company to the Principal constitutes an Affiliate Transfer as referred to in section 11(d) i of the Members Agreement. The present deed shall constitute a "written agreement of Transfer" as referred to in section 18(a) of the Members Agreement.

VIII. The management board of the Cooperative has approved the transfer of the Entitlements by the Company to the Principal and has admitted the Principal as member of the Cooperative and designated the Principal as a Secondary Sponsor pursuant to a Board resolution dated December 22/23, 2010 in accordance with the provisions of article 5 of the articles of association of the Cooperative and sections 11(d) and 18 of the Members Agreement.

The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of the execution of their mandate up to this date.

IX. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

X. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

XI. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Mandatory of the appearing party, acting as

said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

"Parts Holdings Partners, L.P. ", un limited partnership, constitué sous la Loi des Iles Caymans, établie et ayant son siège social au West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 16.948, (le "Mandant"), "); et

La cooperative exclue de toute responsabilité constituée sous la Loi des Pays-Bas (coöperatie met uitgesloten aansprakelijkheid) "Parts Holdings Cöperatief U.A.", établie et ayant son siège social à Amsterdam à Schiphol Boulevard 329, NL-1118 BJ Luchthaven Schiphol, the Netheralnds, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 30254923 (la "Cooperative")

ici représentée par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Ouzouer-sur-Loire (France), le 20 décembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

I. La société à responsabilité limitée "PARTS HOLDINGS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 113502 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 11 avril 2006,

et les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 686 du 30 mars 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 212.500,- (deux cent douze mille cinq cents euros) représenté par 8.500 (huit mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Le Mandant test propriétaire de 45,454.54545 (quarante cinq mille quatre cent cinquante quatre et cinquante quatre mille cinq cent quarante cinq dix millièmes) parts sociales de Classe B1, 58.946,38101 (cinquante-huit mille neuf cent quarante-six et trente-huit mille cent un millièmes) parts sociales de Classe B2 et 27,272.72727 (vingt sept mille deux cent soixante douze et soixante douze mille sept cent vingt sept dix millièmes) instruments convertibles (tels que définies dans le contrat d'associés de la Coopérative en date du 21 avril, 2009, et amendé, le "Contrat d'Associés") de la Coopérative (conjointement: les "Droits").

VII. Par la présente le Mandant transfère les Droits à la société comme distribution de liquidation et la société accepte ce transfert de la part du Mandant. La Coopérative reconnaît et approuve par la présente le transfert des Droits par le Mandant à la société. Le transfert des droits par le Mandant à la société constitue un transfert de filiale tel que mentionné à la section 11(d) I du Contrat d'Associés. Le présent acte constituera un "accord écrit de transfert" tel que mentionné à la section 18(a) du Contrat d'Associés.

VIII. Le conseil de gérance de la Coopérative a approuvé le transfert des Droits par le Mandant à la société et a admis la société en qualité d'associé de la Coopérative et a désigné la société comme Sponsor Secondaire suite à une décision du Conseil date du 22/23 décembre 2010 en accord avec les prévisions de l'article 5 des statuts de la Coopérative et section 11(d) et 18 du Contrat d'associés.

IX. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

XI. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

XII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SCHWARTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. LAC/2010/58887. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003341/143.

(110002272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Pelham EFS S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.964.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des minutes de l'assemblée générale des associés tenue extraordinairement le 30 novembre 2010*

Lors d'une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 30 novembre 2010, il a été décidé comme suit:

1. De clôturer la liquidation de la Société avec effet au 30 novembre 2010;
2. Que tous les actifs et passifs de la société sont devenus propriété des actionnaires qui assumeront l'obligation de régler tout passif éventuel restant;
3. De conserver les dossiers et documents de la Société pour une durée de cinq ans au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011014715/19.

(110016358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Etablissement Jeannot Erpelding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3640 Kayl, 30, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.914.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011016737/13.

(110019399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

---

**Grabow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6493 Echternach, 2, rue des Tonneliers.

R.C.S. Luxembourg B 101.995.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011018318/10.

(110021751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Repeg Holdings Lux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 84.396.

—  
In the year two thousand ten, on the ninth of December.

Before Us Maître Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Sole Partner of REPEG HOLDINGS LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 84.396, incorporated by a notarial deed on October 18, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 364 of March 6, 2002. The articles of incorporation have been modified for the last



time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on February 19, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 606 of March 19, 2009.

There appeared:

G.O. IA -SIV MALTA, LIMITED, having its registered office in 259, St.Paul Street, Valetta VLT 1213, Malta,

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(i) The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of seven million five hundred sixty nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,569,750.-) by an amount of three million one hundred and sixty eight thousand euro (EUR 3,168,000.-) to an amount of four million four hundred and one thousand seven hundred fifty euro (EUR 4,401,750.-) by way of cancellation and reimbursement of twenty five thousand three hundred forty four (25,344) shares via a payment in kind.

2. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The general meeting decides to decrease the share capital of the Company from its current amount of seven million five hundred sixty nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,569,750.-) by an amount of three million one hundred and sixty eight thousand euro (EUR 3,168,000.-) to an amount of four million four hundred and one thousand seven hundred fifty euro (EUR 4,401,750.-) by way of cancellation and reimbursement of twenty five thousand three hundred forty four (25,344) shares with a par value of one hundred euro (EUR 125.-) each via a payment in kind to the sole shareholder consisting of a receivable held by the Company against the sole shareholder of an amount of three million one hundred and sixty eight thousand euro (EUR 3,168,000.-).

*Valuation*

It results from a certificate issued on December 06, 2010 by the manager of the Company that:

- the company REPEG HOLDINGS LUX S. à r. l. has a claim amounting to EUR 3.168.000 against G.O. IA SIV MALTA LTD, with its registered seat at 259, St. Paul Street, Valletta VLT1213, Malta,
- the claim is an unquestionable, liquid and immediately payable claim;
- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such claim to G.O. IA SIV MALTA LTD,
- all formalities to transfer ownership of such claim to G.O. IA SIV MALTA LTD will be accomplished by the undersigned.

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

The general meeting decides to modify article 6 of the articles of association as follows:

“The capital is fixed at four million four hundred and one thousand seven hundred fifty euro (EUR 4,401,750.-) represented by thirty-five thousand two hundred and fourteen (35,214) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mil dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée REPEG HOLDINGS LUX S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 84.396, constituée suivant acte notarié reçu en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 364 du 6 mars 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant

acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 606 du 19 mars 2009.

A comparu:

G.O. IA -SIV MALTA, LIMITED, ayant son siège social à 259, St.Paul Street, Valetta VLT 1213, Malte,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la société de son montant actuel de sept millions cinq cent soixante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 7.569.750) à concurrence d'un montant de trois millions cent soixante-huit mille euros (EUR 3.168.000.-) pour le porter à quatre millions quatre cent un mille sept cent cinquante euros (EUR 4.401.750.-) par l'annulation et le remboursement de vingt-cinq mille trois cent quarante-quatre (25.344) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune par un remboursement en nature.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société de son montant actuel de sept millions cinq cent soixante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 7.569.750) à concurrence d'un montant de trois millions cent soixante-huit mille euros (EUR 3.168.000.-) pour le porter à quatre millions quatre cent un mille sept cent cinquante euros (EUR 4.401.750.-) par l'annulation et le remboursement de vingt-cinq mille trois cent quarante-quatre (25.344) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune par voie de remboursement en nature à l'associé unique consistant en une créance d'un montant de trois millions cent soixante-huit mille euros (EUR 3.168.000.-) détenue par la Société sur l'associé unique.

#### *Evaluation*

Il résulte d'un certificat émis en date du 06 décembre 2010 par le gérant de la société que:

- la société REPEG HOLDINGS LUX S. à r. l. a une créance d'un montant de EUR 3.168.000 sur G.O. IA SIV MALTA LTD, avec siège social à 259, St. Paul Street, Valetta VLT1213, Malte,

- la créance est certaine, liquide et exigible;

- qu'il n'existe pas aucun empêchement, légal ou contractuel, à transférer cette créance à G.O. IA SIV MALTA LTD,

- toutes les formalités pour transférer cette créance à G.O. IA SIV MALTA LTD seront accomplies par le soussigné.

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital est fixé à quatre millions quatre cent un mille sept cent cinquante euros (EUR 4.401.750) représenté par trente-cinq mille deux cent quatorze (35.214) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57108. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002574/118.

(110002125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Sebia Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.756.128,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.637.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting of December 15<sup>th</sup>. 2010*

1. The liquidation of SEBIA CAPITAL is closed.
2. All legal documents of the company will be kept during the legal period of five years at the registered office.

**Suit la traduction de ce qui précède**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2010*

1. La liquidation de la société SEBIA CAPITAL est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés au siège social de la société et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.  
Pour extrait sincère et conforme  
SEBIA CAPITAL  
Signatures

Référence de publication: 2011014720/21.

(110016386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Synergie Travail Temporaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 24, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 49.544.

—  
**EXTRAIT**

En date du 30 décembre 2010, l'associée unique SYNERGIE S.A. a décidé de révoquer avec effet immédiat Madame Liliane ADAM-RATTIER, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, de sa fonction de gérante supplémentaire et de sa fonction de gérante déléguée à la gestion journalière.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.  
Pour extrait conforme  
Jean MINDEN  
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011014721/16.

(110016266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Mayora, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.262.

—  
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 92 du 17 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 416 du 16 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 FEV. 2011.

MAYORA

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011018725/17.

(110021974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

**Tube III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.156.

—  
EXTRAIT

Le nom de l'associé unique de la Société est désormais le suivant: Aces Holding Guernsey Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011014724/15.

(110015901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

---

**Vies Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Vies Holding S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.352.

In the year two thousand and ten, on the tenth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of VIES HOLDING S.A., société anonyme holding, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B number 81.352, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on September 21, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 921 of October 25, 2001.

The meeting elected Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting nominated as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- To change the corporate object of the company and to amend in consequence article 4 of the articles of incorporation in order to adopt the status of "Société de Gestion de Patrimoine Familial" ("SPF") further tot the abolishment of the Holding 1929 tax regime.

- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting decides to change the corporate object of the company and to amend in consequence article 4 of the articles of incorporation in order to adopt the status of "Société de Gestion de Patrimoine Familial" ("SPF") further tot the abolishment of the Holding 1929 tax regime, as follows:

“The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial”(Family wealth management company)”.”

#### *Second resolution*

Consequently, the Meeting decides to amend the name of the company into VIES HOLDING S.A. SPF, and to amend article one of the articles of incorporation so as to read as follows:

“There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the “Law on Commercial Companies”), by the law of 11 May 2007 concerning “Société de Gestion de Patrimoine Familial”(Family wealth management company) (hereafter the “SPF Law”) and by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

The Company will exist under the name of “VIES HOLDING S.A. SPF”.

The meeting decides to add a paragraph to article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

“The shares may only be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law.»

The meeting decided to amend article 17 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law”.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding “VIES HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, RCS Luxembourg B 81.352, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 921 du 25 octobre 2001.

L’assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l’assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d’acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l’assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées “ne varietur” par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l’intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

IV. L’ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- Changer l’objet social de la société et modifier en conséquence l’article 4 des statuts pour adopter le statut d’une Société de Gestion de Patrimoine Familial («SPF») vu l’abolition du régime fiscal de la Holding 1929.

- Divers.

L’assemblée ayant entendu l’ordre du jour, prend à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour adopter le statut d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial («SPF») vu l'abolition du régime fiscal de la Holding 1929, comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

*Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée décide de changer la dénomination de la société en VIES HOLDING S.A. SPF et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «VIES HOLDING S.A. SPF»

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57113. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002621/119.

(110002356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Uniker Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.303.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 29 décembre 2010*

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 29 décembre 2010;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011014725/18.

(110015999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

**Detem, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 102.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la société anonyme de droit belge, DETEM S.A., avec siège social à B-4950 WAIMES, 37A, Rue de Hottleux, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 janvier 2011.

Pour DETEM S.A. (Succursale)

FIDUNORD S.à.r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011017381/16.

(110020338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

---

**AAG Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.481.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 13 décembre 2010 à 11.30 heures*

L'assemblée constate et accepte la démission de Madame Dominique Tordeurs, née à Mol (Belgique) le 18 février 1964, demeurant à B-1440 Wauthier-Braine, 2, rue Louis Gheude à dater du 13 décembre 2010 de sa fonction de gérante.

Par vote spécial et à l'unanimité, l'assemblée nomme à dater du 13 décembre 2010 Monsieur Michel Brismée, né à Ixelles (Bruxelles) le 26 juillet 1950, demeurant à B-1410 Waterloo, 80, avenue d'Argenteuil, à la fonction de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AAG Fiduciaire SàRL

Michel Brismée

Référence de publication: 2010175207/16.

(100203304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Sofi S.C.A. Holding, Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.136.

L'an deux mil dix, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOFI S.C.A. Holding" une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch le 13 octobre 1988, sous la dénomination SOFI S.A.H., publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 18 du 23 janvier 1989; statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 3 avril 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1215 du 22 juin 2006; statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 30 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1565 du 17 août 2006; statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 30 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1565 du 17 août 2006;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 29136.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cristina FLOROIU, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L1142 Luxembourg Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Nomination d'un Commissaire-Vérificateur;
4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société SOFI S.C.A. Holding à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Rudolph VANMOERKERKE, ès qualité de gérant commandité, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée nomme la société anonyme FIDALPHA S.A., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume (RCS Luxembourg B 114321), aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.15 heures.

#### *Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750.-EUR.

#### *Déclaration*

Les comparants déclarent au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société ne provient pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER; N. GLOESENER; C. FLOROIU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57503. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174830/74.

(100202153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.